



FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 16 32
E-mail : fsu23@fsu.fr

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat(e) aux élections législatives en Creuse. La Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U) est porteuse de divers mandats dont certains feront sûrement débat au cours de la campagne électorale. Nous avons ainsi sélectionné certains mandats issus de nos différents congrès afin de les porter à votre connaissance dans le but de les confronter à votre programme.

Pourriez-vous nous retourner ce questionnaire pour le 31 mai 2017 au plus tard en répondant par oui ou par non et, le cas échéant, justifier votre réponse par une courte explication. En effet, la collecte de vos réponses (ou votre absence de réponse) fera l'objet d'une publication à destination des personnels de nos champs de syndicalisation.

En matière de fiscalité :

Le système fiscal d'un pays relève d'un choix de société. Pour la FSU, les partisans du « moins d'impôt » sont les promoteurs d'un « moins d'État », d'une baisse des dépenses publiques, d'une fragilisation ou d'une remise en cause des Services Publics. Or une question essentielle est de savoir si l'on veut des Services Publics (accessibles à tous) ou des services privés (réservés à ceux qui peuvent se les payer). Une autre question essentielle est de savoir si l'on veut réduire les inégalités (par un impôt redistributif) ou si l'on veut au contraire s'en accommoder voire les renforcer.

En règle générale, la FSU est favorable à rééquilibrer les impôts directs et indirects au profit des premiers. L'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) est a priori l'impôt le plus juste puisqu'il tient compte des capacités contributives de chaque foyer fiscal. Mais sa progressivité doit être revue avec des tranches plus nombreuses (on est passé de 13 en 1986 à 5 en 2015 !) et la suppression de nombreuses « niches » fiscales qui profitent essentiellement aux ménages les plus aisés. Il ne représente que 18% des recettes fiscales. La TVA (qui équivaut à 40% des recettes de l'État), relativement peu visible pour les ménages (car c'est un impôt inclus dans le prix du bien ou du service) est particulièrement injuste car elle ne tient pas compte de la capacité contributive des consommateurs. L'impôt sur les sociétés (seulement 5,7% du total des prélèvements) doit être refondé intégralement en tenant compte des bases d'imposition (« l'assiette » favorable aux grandes entreprises) et des mesures dérogatoires comme le crédit d'impôt recherche (CIR) ou le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).

- Etes-vous favorable à une réforme fiscale de grande ampleur rééquilibrant les impôts directs et indirects au profit des premiers ?

OUI

NON

- Etes-vous favorable à augmenter le nombre de tranches de l'IRPP, à supprimer les niches fiscales, à lutter contre la fraude fiscale, à taxer davantage les revenus financiers... ?

OUI

NON

- Etes-vous favorable à refonder l'imposition des sociétés (revenir sur l'assiette, le CIR ou le CICE...)?

OUI

NON

- Etes-vous favorable à une harmonisation des systèmes fiscaux européens pour une plus grande justice fiscale et sociale ?

OUI

NON

En matière de Services Publics :

A la fois dépositaire et garante de l'intérêt général, la Fonction Publique incarne autant qu'elle met en œuvre les valeurs synthétisées dans la devise de la République. Et c'est au nom même de l'intérêt général, de la volonté que toutes et tous doivent pouvoir accéder à leurs droits, que la Fonction Publique assure la majorité du Service Public sans se borner aux seules fonctions régaliennes de l'Etat.

Dans chacun de ses versants, Etat, Territorial ou Hospitalier, la Fonction Publique assure aux citoyen-ne-s la permanence, la proximité, l'accessibilité du Service Public.

La Fonction publique et les Services Publics sont une immense richesse pour notre pays.

- La FSU défend le principe d'une Fonction Publique de carrière où le lien qui unit l'agent titulaire à son employeur n'est pas contractuel mais statutaire, la puissance publique se réservant le droit de définir les conditions de recrutement, le déroulement de carrière mais impliquant en contrepartie un statut avec des droits et des garanties reconnues aux agents pour leur permettre d'exercer leurs missions en dehors de toute pression, de manière neutre et indépendante... Défendez-vous de la même façon ce statut du fonctionnaire ?

OUI

NON

- Etes-vous pour une revalorisation des salaires des agents de la Fonction Publique ?

OUI

NON

- Pensez-vous revenir sur la durée légale hebdomadaire du travail de 35 h ?

OUI

NON

à la **hausse** ou à la **baisse** ? (entourez la réponse souhaitée).

- Pensez-vous revenir sur la réforme territoriale (loi MAPTAM, loi NOTRe) ?

OUI

NON

Comment ?

.....

.....

.....

- Concernant la situation des non titulaires dans la Fonction Publique, pensez vous mettre en œuvre un plan de titularisation ambitieux et la création de corps ou de cadre d'emplois lorsque les besoins existent ?

OUI

NON

.....

.....

.....

En matière de retraites :

Allongement de la durée de vie et allongement de la durée d'activité sont présentés comme allant de pair dans la formule «on vit plus longtemps, il faut donc travailler plus longtemps». Or, ce sont les conquêtes sociales, dont le fait de consacrer une partie des gains de productivité au départ en retraite en bonne santé, qui ont permis l'allongement de la durée de la vie. Aujourd'hui d'ailleurs, la courbe de l'espérance de vie en bonne santé tend à s'inverser.

- La FSU affirme son attachement à un système de retraite solidaire par répartition. Elle revendique le départ à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités et 75% du traitement brut des 6 derniers mois. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation ?

OUI

NON

- Cumulée avec l'allongement de la durée de cotisation, la décote est une mesure injuste et discriminatoire particulièrement à l'égard des femmes. Faut-il supprimer ce mécanisme ?

OUI

NON

.....

.....

.....

En matière de Sécurité Sociale :

Pour la FSU, la Sécurité Sociale doit toujours être fondée sur le principe de 1945 : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Pour en assurer le financement :

- Pensez-vous qu'il faille modifier et élargir les cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises ?

OUI

NON

- Faut-il revenir sur les exonérations de cotisations dont bénéficient certaines entreprises ?

OUI

NON

- Pensez-vous qu'on puisse tendre vers un taux de remboursement à 100 % de tous les soins liés à la maladie, la vieillesse, la dépendance, ... ?

OUI

NON

Dans le domaine de l'Éducation :

L'École devra relever le défi de la lutte contre les inégalités. Les inégalités sociales se traduisent trop souvent par des inégalités de parcours et de réussite scolaire. Pour la FSU, la lutte contre les inégalités commence dans la classe ce qui implique de centrer les efforts sur la mixité sociale et scolaire, les conditions de scolarisation, les effectifs par classe, le développement d'un plan ambitieux de formation initiale et continue des enseignant-es et de tous les personnels, le développement de la recherche...

- En ce sens, faut-il revenir :
 - Sur la loi Carle de 2008 qui institue une obligation de financement par sa commune de résidence, sans accord préalable, pour un élève inscrit dans une école privée hors de cette commune ?

OUI

NON

- Sur l'article 89 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales d'août 2004 qui rend obligatoire la participation des communes aux frais de scolarisation des élèves fréquentant, hors de leur territoire, des écoles privées ?

OUI

NON

- sur la loi Debré de 1959 qui met à la charge de la commune les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat avec l'État implantées sur son territoire ?

OUI

NON

- Pensez-vous revenir sur la réforme des rythmes scolaires ?

OUI

NON

- Pensez-vous revenir sur la réforme du collège ?

OUI

NON

- Quel est pour vous l'effectif idéal en primaire ?.....

- Le recrutement d'enseignants supplémentaire vous semble-t-il nécessaire pour une politique ambitieuse de l'école?

OUI

NON

Nous vous remercions de votre participation. Nous ne manquerons pas de vous faire parvenir, en même temps qu'aux personnels, la publication des réponses à ce questionnaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos syndicales salutations.

Le secrétaire départemental de la FSU

Stéphane PICOUT